

Après le 15 février, l'action continue encore plus fort ...

Statuts, Rentrée 2008, Service public, Salaires

## Grève Nationale Mardi 18 mars

### Sommaire

1) dans les départements pages 2 à 5

2) Mesures de carte scolaire page 6

3) Agrégés page 7

4) Infos carrières page 8

### Note2be Coup d'arrêt



La publication de « notes » sur ce site a suscité une vive émotion parmi les collègues.

Le 3 mars, le tribunal des référés, saisi par le Snes, a proscrit la publication de données nominatives sur le site, lui enlevant ainsi son fond de commerce.

Le 6 mars, la CNIL a considéré que le site était « illégitime ».

Les personnels ont (encore) des droits, et **tout n'est pas à vendre**: ceux qui ont voulu surfer sur la vague du tout libéral pour « faire du fric » en sont pour leurs frais. Cette opération s'inscrit dans un contexte plus large de remise en cause de nos métiers, de nos statuts (cf rapport Pochard).

**Restons vigilants**

### Éditorial

La grève et la manifestation région parisienne du 15 février ont montré la mobilisation, souvent sans précédent, des établissements contre l'ampleur des suppressions de postes et l'inflation des Heures supplémentaires.

Les délégations d'établissement aux Inspections d'académie, les actions diversifiées avec l'appui fréquent des parents d'élèves se sont poursuivies de façon ininterrompue jusqu'à la veille des congés d'hiver (voir pages « dans les départements »).

Cette situation n'a pas pourtant pas impressionné le Recteur qui, solennellement alerté par le SNES et le SNEP en Comité technique paritaire le 21 février, a déclaré ne pas vouloir remettre en question les instructions très strictes données aux chefs d'établissement et aux IA sur le volant incompressible d'HS et attendre la fin mars pour aviser !!!

**L'enjeu sur les postes** est donc essentiel : les suppressions de postes se décideront fin mars dans les CTP départementaux. Au mieux par la suite, ce seront des BMP qui seront recréés sans que les collègues victimes des suppressions puissent voir la mesure de carte annulée (voir article « mesures de carte »).

Il s'agit bien de combattre une politique de destruction

de l'emploi public qui a été clairement programmée jusqu'en 2012 : **11200 postes supprimés à la rentrée 2008,**

**80000 suppressions programmées de 2009 à 2012.**

Par ailleurs, le rapport **Pochard** qui doit servir de base à Darcos pour le Livre blanc annoncé pour le mois de mai sur le métier des enseignants met en avant des axes profondément dangereux et globalement rejetés depuis plusieurs années par la Profession : alourdissement des missions, promotion de l'individualisme, recrutement et gestion des carrières par les chefs d'établissement...

Le tout sur fond de réduction de l'offre de formation (réduction des horaires élèves).

**Une nouvelle action nationale de grève est fixée au 18 mars** à l'appel de l'Intersyndicale du second degré dans la continuité des plateformes des grèves de novembre et de janvier : défense de l'emploi public, de nos missions, de nos métiers.

Pour le SNES, cette grève se situe dans un plan global d'action qui doit se poursuivre au-delà et permettre la construction d'une manifes-



tation à caractère national le 17 mai dans l'unité la plus large.

Nous vous invitons à formuler dans les établissements vos propositions sur la poursuite de l'action au delà du 18 mars.

C'est pourquoi il faut dès la rentrée reprendre l'action dans les établissements afin de mobiliser à l'extrême : assemblées générales, heures mensuelles d'information, réunions avec les parents d'élèves, audiences aux inspections d'académie... N'hésitez pas à faire appel à la section académique ou aux sections départementales du SNES !

**Le 18 mars** doit de nouveau être un temps fort qui montre notre détermination collective à faire reculer le Gouvernement et à défendre une autre conception du Service public d'Éducation dans l'intérêt de ses personnels et des jeunes.

Marie-Damienne ODENT  
Jean-Jacques DUCHON  
Bruno MER  
Michel VIALLE

## **Yvelines : Des mobilisations d'établissements exceptionnelles...**

- **Suppressions de postes** dans des proportions jamais atteintes

- **Multiplication des postes à complément de service** : la flexibilité est à l'ordre du jour !

- **Inflation des heures supplémentaires** au détriment de l'emploi et de la qualité de notre métier

- **Effectifs de classes blindés**, avec des prévisions pilotées par la cure d'amaigrissement imposée par la réduction des moyens

- **Remise en cause d'horaires réglementaires** ( ATP, dédoublements, modules ...), de dispositifs d'aide aux élèves en difficulté déjà réduits à une peau de chagrin...

- **Économie tous azimuts** : disparition de chorales, d'ateliers artistiques, chasse aux options ( « enseignements de confort » ), regroupements de séries, de niveaux de classe différents...

Les collèges et lycées des Yvelines paient un lourd tribut dans le cadre des suppressions massives d'emplois d'enseignants au Budget de l'État 2008.

La détérioration des conditions d'enseignement se conjugue avec une formation au rabais et un nouvel alourdissement de notre charge de travail .

**C'est le sens même de notre métier et notre conception du service public d'éducation, faire réussir chaque jeune, qui sont en cause .**



*Au fur et à mesure que nos collègues ont pris connaissance des conséquences désastreuses de la DHG, la mobilisation s'est organisée dans un grand nombre de collèges et lycées de notre département .*

**Dans le cadre de la journée d'action et de grève du 15 février, une trentaine de délégations se sont rassemblées , à l'initiative du Snes 78, devant l'IA .**

Chaque délégation a pu être reçue pour exposer sa situation et revendiquer les moyens nécessaires. La présence de parents et de responsables de Fédérations de parents, d'élèves, de nombreux collègues ainsi que le taux souvent impressionnant de grévistes traduisaient l'inquiétude, la colère et la détermination à poursuivre ensemble pour s'opposer à cette grande braderie de l'Éducation Nationale . A cette occasion, des échanges constructifs entre les établissements ont porté sur les formes d'action à impulser localement pour se faire entendre !

**Les initiatives ont été nombreuses et diverses, associant le plus souvent enseignants, parents et lycéens :**

- **Heures d'information syndicale**

- **Distributions de tracts aux parents, aux élèves, réunions, pétitions communes**

- **Audiences auprès des élus : maires, députés...**

- **Envois massifs de mails à l'IA et au Ministre**

- **Au CA : refus de siéger pour obtenir une nouvelle convocation, vote contre la DHG et présentation de motions exigeant les moyens nécessaires**

- **Refus collectif des HSA**

- **Chaîne humaine**

- **Grèves ou débrayages locaux**

- **Journées « collègue ou lycée mort » avec manifestations locales**

Ces actions ont été souvent bien relayées par les médias locaux ( presse, radio, télé...) et régionaux ( FR3, AFP... ) .

Vous trouverez des précisions sur les actions menées ( près de 60 collèges ou lycées du 78 ) **sur nos sites** : <http://sd78.fsu.fr/> (rubrique : bahuts en lutte)et/ou [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu) (rubrique : nouvelles du 78 et échos des établissements)

**Cette liste** est sans doute loin d'être exhaustive ! Tenez nous informés de la situation de votre établissement ( suppressions de postes en particulier ) et des actions menées ou envisagées .

**En l'absence** de représentant local du Snes, indiquez nous si vous acceptez d'être notre correspondant mail .

**N'hésitez pas** à solliciter l'aide des militants du Snes 78 ( heure d'information syndicale, demande d'audience à l'IA, contacts inter établissements...).

## ... à amplifier dès le retour des congés d'hiver !

D'ores et déjà, plusieurs réunions inter établissements, parents / enseignants voire lycéens, sont prévues en soirée la semaine de la rentrée pour	programmer de nouvelles actions ensemble : <b>Mardi 11 mars</b> : à Mantes La Ville (secteur du Mantois) à Maurepas (Ville Nouvelle de ST Quentin)	<b>Jeudi 13 mars</b> : secteur Villepreux, Plaisir, Les Clayes (Toutes précisions à venir sur nos sites)
--	--	--

## Participez à l'AG départementale 78

**Jeudi 13 mars à 18h**

au local SNES/ FSU

**24 rue Jean Jaurès à Trappes**

Snes 78 - 24 rue J Jaurès - 78190 Trappes

tél : 01 30 51 79 57

fax : 01 30 51 28 66

snes78@versailles.snes.edu

site www.versailles.snes.edu

http://sd78.fsu.fr/

## DHG des collèges et lycées du Val d'Oise : Rassemblement devant l'Inspection Académique Le Mercredi 26 mars à 14h30

Les reprises de moyens et surtout les réductions d'heures postes au profit des heures supplémentaires vont conduire à de nombreuses suppressions de postes.

Outre l'aspect humain que cela pourra revêtir pour nombre de collègues, ce sont les taux d'encadrement des élèves par les adultes qui sont en cause. Au cours de la dernière semaine de mars doivent se tenir les Comités Techniques Paritaires Départementaux consacrés aux mesures de carte scolaire.

**Le SNES 95 appelle donc tous les établissements du 95 à se rassembler devant l'Inspection Académique le mercredi 26 mars à 14h30.**

pour qu'une délégation de chacun d'entre eux puisse être reçue renvoyez-nous un mail en confirmant votre présence et votre demande d'audience à : [snes95@versailles.snes.edu](mailto:snes95@versailles.snes.edu)

Plus nous serons nombreux, plus le rapport de force sera favorable à nos demandes.

N'hésitez pas à solliciter les représentants des usagers dans les conseils d'administration de vos établissements



## Les établissements du Val d'Oise dans l'action

### Lycée René Cassin, Gonesse

Les membres du Conseil Pédagogique décident unanimement de démissionner. Ils refusent l'instrumentalisation de cette instance au service d'une politique nationale de détérioration systématique de l'enseignement laïc, républicain et égalitaire et rejettent les heures supplémentaires imposées aux professeurs qui entraînent et entérinent des suppressions de postes et la dégradation de la qualité de l'enseignement public.

### Clg La Justice, Cergy

Les collègues ont déposé un préavis de grève pour le rentrée et demandent rendez-vous à l'IA.

Ils refusent une dotation très insuffisante, qui risque de désorganiser gravement le fonctionnement de l'établissement. Avec plus de trente élèves par classe en 3ème, les conditions ne seront plus réunies pour dispenser un enseignement permettant de maintenir des résultats remarquables au brevet des collèges et pour continuer à assurer correctement l'orientation de nos élève-

ves. Ils refusent les heures supplémentaires qu'on veut leur imposer (12 %) et veulent que soit assurée la pérennité des équipes et des projets éducatifs engagés.

### Clg L'Ardillière de Nézant, Saint-Brice sous Forêt

Les collègues ont décidé de voter contre la DHG et de présenter une motion au CA de l'établissement dénonçant : perte d'heures, multiplication des heures supplémentaires et pression exercée sur les collègues pour qu'ils acceptent 3 HS par personne. Ils refusent de gérer la pénurie, demandent la transformation des HS en HP afin de maintenir le même niveau d'emploi public dans l'établissement et le remplacement d'un CAE dont le contrat a pris fin.

### Lycée Camille Claudel, Vauréal

Les reprises de moyens conduisent à 8 mesures de carte scolaires pour les collègues de différentes disciplines. Les collègues ont rédigé et diffusé un tract lors de la journée portes ouvertes du samedi 16

février avec le soutien des associations de parents d'élèves et de nombreux lycéens. Jeudi 21 février représentants des enseignants et des ATOS ont refusé de siéger au CA. Ils ont présenté leur position aux représentants des parents d'élèves.

### Clg Nicolas Flamel, Pontoise

Les représentants des personnels et des parents d'élèves ont rejeté la DHG de l'établissement lors du CA du jeudi 21 février. Ils refusent la politique actuelle de reprise de moyens qui oblige à bourrer les classes, à multiplier les heures supplémentaires au détriment de l'emploi public, à imposer aux équipes la gestion de la pénurie. Ils n'acceptent pas la dégradation des conditions de travail des élèves et des enseignants et refusent la suppression d'un poste de lettres. Ils ont voté en commun un contre projet de DHG.

Toutes les informations complémentaires sur le site [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu) rubrique "Nouvelles du 95"

## Hauts de Seine Refusons les DHG, les suppressions de postes et d'options

Après les grèves du 18 octobre, 20 novembre, 24 janvier, 15 février, et au moment où les chefs d'établissement soumettent leurs propositions de répartition de la dotation horaire pour la rentrée prochaine le refus de cette politique du déni et du mépris s'exprime pour l'heure dans les conseils d'administration par des votes de rejet de la DHG et des motions qui associent enseignants, personnels, parents, et parfois élus, comme

dans les collèges Jean Moulin (Meudon), Truffaut (Asnières), Vigny (Courbevoie), Joliot Curie (Bagneux), et les lycées Prévert (Boulogne), Descartes (Antony), Eiffel (Rueil), Albert Camus (Bois Colombes) (les textes et la liste intégrale sont sur notre site).

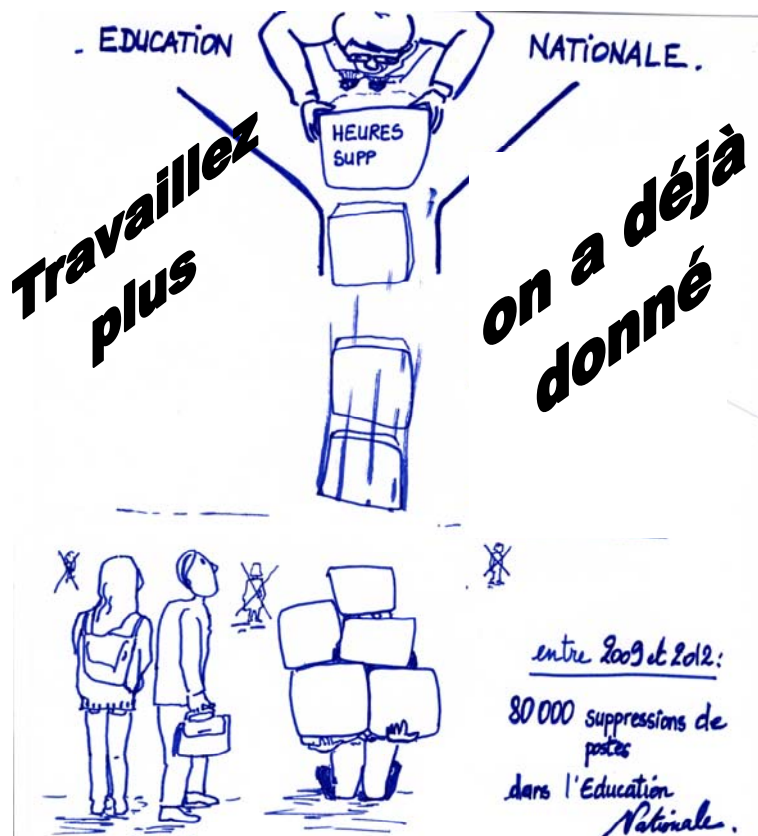
Refusant d'avoir à avaliser eux-mêmes les suppressions d'options, des suppressions de postes de classes bilingues, les élus interpellent l'Inspection académique.

### Le matin du 18 mars, Rassemblement devant l'IA 10h30

Le jour de la grève nationale, nous appelons l'ensemble des établissements du département à déposer leurs doléances face à l'Inspection académique à l'occasion d'un rassemblement. Le Rendez vous est fixé à 10 heures 30. Nous nous rendrons ensuite ensemble à la manifestation parisienne.

### Refusons le déni et le mépris de notre travail

**12 700** : c'est le montant global des heures supplémentaires (HSA) que l'Inspection académique espère imposer aux enseignants du département en 2008. Il s'agit tout à la fois de compenser des suppressions de postes massives, dont l'ampleur dépasse de loin la seule addition des heures supprimées, d'augmenter la productivité du travail des enseignants en augmentant le nombre d'élèves par classe et le nombre de classes prises en charge, et d'abaisser encore le coût du travail. (La deuxième HSA est rémunérée 29, 27 euros pour un certifié classe normale, soit à peu près 12 euros de l'heure rapportée à notre temps de travail réel mesuré par le ministère).



### Refusons de travailler plus pour gagner toujours moins !

Dans plusieurs établissements du département, à l'initiative du Snes, des engagements collectifs à refuser les heures supplémentaires imposées, partout où il sera possible de sauver des postes se développent. Les appels du collège F. Truffaut (Asnières), et des lycées Joliot Curie (Nanterre) et Maurice Genevoix (Montrouge) et un appel départemental sont consultables sur le site. Nous appelons à les reprendre et à les diffuser. La mobilisation et le refus des heures supplémentaires ont déjà permis de sauver 3 postes au collège François Truffaut à Asnières. Ce n'est qu'un début !

Nous ferons le point à la veille du CTPD sur les créations et suppressions de postes le 21 mars à 14h 4 rue Waldeck Rochet à Nanterre. Pour obtenir une autorisation d'absence, écrivez nous

snes92@versailles.snes.edu



## Préparation de rentrée 2008 : une mobilisation exceptionnelle en Essonne.

### Petite chronologie des événements

**Dès les premiers jours de février**, au moins 6 établissements ont cessé le travail sans préavis afin de montrer leur mécontentement face aux dotations de leur établissement.

Les personnels se sont alors réunis afin de construire une plateforme de revendications. Ils ont demandé à être reçus en urgence par les services de l'Inspection. Tous les établisse-

ments ont été reçus.

Leurs revendications portaient essentiellement sur la baisse de leur dotation, mais surtout sur l'augmentation des heures supplémentaires, et la suppression des postes en corollaire.

**Vendredi 15 février**, le département de l'Essonne mobilise très largement.

**Le Mercredi 20 février**, une cinquantaine d'enseignants et de parents se rassemblent devant la Préfecture de l'Essonne.

### Lycée L'Essouriau, aux Ulis

Les personnels du Lycée L'Essouriau, aux Ulis, ont réussi à bloquer pacifiquement leur établissement pendant 10 jours.

Le lycée l'Essouriau est un des rares lycées ZEP de l'académie de Versailles et du département.

Il est clair que ces établissements doivent rentrer dans le rang. Au diable, les options et la variété des enseignements de détermination. Les économies passent par la réduction de l'offre de formation.

Les personnels de ce lycée ne

l'ont pas entendus de cette oreille. En colère, ils ont décidé avec les parents et les élèves d'organiser le blocage de leur établissement. pendant deux jours, avec tous les collègues, les élèves et les parents volontaires.

Puis, ils ont maintenu un piquet de grève « ouvert » avec les personnels ne travaillant pas ce jour-là. Les élèves et les collègues étaient libres de venir travailler.

Les personnels travaillant constataient que les élèves étaient absents, rendaient

A l'appel des sections départementales du SNES et du Snep, de l'Unsa Education et du Sgen Cfdt, une cinquantaine de parents, d'enseignants et d'élèves s'étaient rassemblés devant la préfecture de l'Essonne.

6 établissements ont été reçus en audience. Le ballet des délégations ne s'est pas interrompu durant tout le mois de février.

N'hésitez pas à rencontrer l'IA de l'Essonne au retour des vacances d'hiver.

leur feuille d'appel, puis venaient grossir les rangs du piquet de grève ou se réunissaient pour construire leur plateforme de revendications. Leur mouvement a commencé le 14 février, et s'est momentanément interrompu au début des vacances d'hiver.

Comme le lycée Belmondo, à Arpajon, ils ont deux fois bloqué la N20. Ils ont été reçus trois fois coup sur coup par l'IA de l'Essonne. Ils attendent une audience du Recteur et au Ministère.

### Le centre de cure de la Varennes Jarcy est sacrifié.

Ce centre de cure accueille essentiellement des enfants et de jeunes adultes dont la scolarité a été perturbée par des traitements médicaux lourds et à long terme.

Le rectorat a décidé de réduire de manière unilatérale et sans concertation la dotation enseignante de 25%.

Les élèves en traitement sont considérés absents et donc les enseignants sont soi-disant payés à ne rien faire.

Après avoir cessé le travail

pendant deux jours, les personnels ont été reçus par l'IA. Ils attendent une audience auprès du rectorat.

La situation du centre de cure de la Varennes Jarcy est à rapprocher de celle du collège Gérard Philippe, à Massy. Cet établissement accueillait dans des structures spéciales des élèves mal entendants. Il y a maintenant 3 ans, ces structures ont été remplacées par des UPI (Unité Pédagogique d'intégration).

Les élèves mal entendants

sont maintenant dans les classes, à raison de 5 par classe, accompagnés par des personnels à peine formés.

Bientôt, les élèves en traitement lourd ou handicapés seront en classe avec des effectifs de 35 élèves.

**Que de progrès pour ... l'efficacité budgétaire de notre système éducatif.**

### Reçus en audience, le SNES et le Snep 91 interrogent l'IA de l'Essonne sur sa vision de la rentrée 2008.

Les répartitions peuvent remonter avec les heures supplémentaires non prises. A la différence des années précédentes, ce procédé permettra à l'IA et au Rectorat de garder la main sur les créations de Bloc horaire.

L'IA espère compenser les heures non prises par les « surnombre », c'est-à-dire les TZR arrivant dans l'Académie. Les compléments de service vont se multiplier, fragilisant les équipes et leur stabilité.

### « Montrons notre mécontentement, repoussons les répartitions de DGH ».

Pour l'instant, un grand nombre d'établissements a répondu favorablement au mot d'ordre de la section départementale de l'Essonne :

... un tel vote montre que les personnels de l'éducation nationale n'acceptent pas la politique menée par ce gouvernement. L'année dernière, en CTPD, Madame TESTE-NOIRE, IA de l'Essonne, s'était félicitée que 70% des collègues et 55% des lycées avaient voté favorablement.

Cette année, la proportion va s'inverser. Nous y croyons tous !!!

### 1<sup>re</sup> victoire : les heures statutaires dites de vaisselle sont rendues dans les collèges de l'Essonne.

Cette année, le rectorat avait doté les collèges à hauteur d'une heure de vaisselle par collège. contrairement au décret de 1950. Le SNES de Versailles et de l'Essonne ont pu faire revenir en arrière le Recteur.

Tous les collègues de SVT et de Sciences physiques ont droit à une heure de vaisselle, en collège, si le personnel enseigne au mois 8 heures et s'il n'y a aucun adjoint de laboratoire.

Interrogez votre chef d'établissement. Vérifiez si cette heure est financée dans votre collège !!

## Mesures de carte scolaire : vigilance !

Cette année, avec les nouvelles ponctions de moyens opérés sur le Second degré (moins 576 emplois au total), les suppressions de postes vont être nombreuses.

La destruction de 302 emplois pour les convertir en heures supplémentaires enclenche une mécanique infernale et inédite : alors que les besoins existent pour financer la création et le maintien de postes en établissement, l'élévation du nombre d'heures sup dans la dotation globale amplifie le nombre de postes supprimés, ce qui fragilise les équipes pédagogiques en plaçant des collègues en Mesures de Carte scolaire et en alourdissant la charge de travail de ceux dont le poste est maintenu.

Le dogme budgétaire du moins de personnels se traduit dans les projets de Tableau de répartition des moyens soumis au Conseil d'Administration par des régressions importantes, des tentatives de déréglementation, des pressions sur les personnels d'une ampleur nouvelle : à titre d'exemple, des suppressions de poste qui entraînent disparition d'une filière de formation/option (LV3, LV2, latin/grec...) avec des incidences sur les flux d'élèves dans les années suivantes, des compléments de service que l'on demande aux collègues de trouver ou à faire dans une autre discipline que la leur, des suppressions de postes alors que les besoins en discipline sont couverts par un fort volant d'HS, qui seront éventuellement assumées par un collègue volontaire d'une autre discipline...

Le contexte politique et budgétaire, avec le renvoi au local de la gestion de la pénurie, constitue ainsi un terreau favorable aux pressions et aux déréglementations. Vous trouverez ci-contre les règles précises qui s'appliquent en matière de mesures de carte scolaire.

**C'est le Rectorat** et non le Chef d'Établissement qui désigne en vertu de ces règles l'agent en mesure de carte scolaire et procède à sa réaffectation car c'est lui l'employeur.

Cela signifie que c'est lui qui propose un complément de service pour éviter la suppression d'un poste que l'enseignant titulaire dudit poste est libre de refuser ou d'accepter. Cette politique de poste partagé trouve ces limites cette année en raison de la transformation des blocs de moyens provisoires en heures supplémentaires.

Il faut faire attention aussi au temps partiel : sans remontée d'effectifs de l'établissement ou de poste libéré l'année suivante, cette position qui avait permis une année de conserver son poste risque de s'éterniser avec l'impact financier que cela présuppose.

### QUI EST VICTIME DE LA CARTE SCOLAIRE ?

S'il n'y a pas de volontaire, c'est le dernier arrivé dans l'établissement sachant qu'un collègue précédemment victime d'une Mesure de carte scolaire **CUMULE** l'ancien-

neté de poste actuelle et la (ou les) ancienneté(s) précédemment acquise(s).

Exemple : X est arrivé dans l'établissement en 2004

Y est arrivé dans l'établissement en 2006 après suppression de son poste dans lequel il était depuis 2002

C'est X (4 ans d'ancienneté) dont le poste est supprimé, Y ayant 6 ans d'anciennetés de poste cumulées.

En cas d'égalité d'ancienneté, les critères de départage sont les suivants :

Partie commune du barème (ancienneté de poste + échelon)

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Nombre d'enfants à charge

Age (au bénéfice du plus âgé)

### COMMENT EST REAFFECTEE UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE

Le collègue passe **OBLIGATOIREMENT** à l'INTRA

Bonification de 1500 points

sur les vœux suivants dans cet ordre :

Établissement dans lequel le poste est supprimé

Commune du poste supprimé

Département du poste supprimé

Académie

A chaque étape, on regarde d'abord le même type d'établissement que celui du poste perdu (collège ou lycée) puis autre type d'établissement. Les agrégés peuvent ne demander que des lycées.

Quand la MCS ne peut être remplacée dans la commune, la recherche se fait par éloignement progressif de cette commune, selon la technique de l'escargot.

Les collègues réaffectés par MCS conservent leur ancienneté dans le poste supprimé MAIS s'ils ont formulé d'autres vœux personnels et qu'ils arrivent sur un de ces vœux personnels, il s'agit d'une mutation ordinaire et ils perdent leur ancienneté dans le poste supprimé.

**Dans tous les cas, existe une priorité de retour sur l'ancien établissement, l'ancienne commune...**

**illimitée dans le temps .**

**Cas particulier des Mesures de carte scolaire en APV** désirant utiliser leurs points d'APV pour l'INTER

Les collègues victimes d'une mesure de MCS réaffectés en établissement APV continueront d'accumuler les points APV.

Ceux réaffectés en établissement non APV devraient relever du dispositif d'accompagnement uniquement pour le mouvement INTER 2009 selon les modalités suivantes :

- 1 an : 60 pts
- 2 ans : 120 pts
- 3 ans : 180 pts
- 4 ans : 240 pts
- 5 ou 6 ans : 300 pts
- 7 ans : 350 pts
- 8 ans et + : 400 pts

*Toutefois, la note de service sur le mouvement étant annuelle, il n'y a aucune certitude que ce dispositif d'accompagnement soit reconduit l'an prochain.*



**AGREGES :**

**Liste d'aptitude au corps des Agrégés**

**Hors classe Agrégés Compte rendu de la réunion au Rectorat du 20 février 2008**

**A** la suite des multiples interventions du SNES sur l'accès au corps des agrégés et à la hors classe des agrégés, le Rectorat a réuni, le 20 février, un groupe de travail consacré à la préparation des prochaines CAPA .

Nous y avons exprimé nos demandes et nos revendications.

**Accès au corps de s agrégés :**

**E**n raison des problèmes informatiques rencontrés pour la saisie des candidatures, **la CAPA est repoussée au 31 mars 2008.**

**L**e Rectorat nous a assurés que la consultation des avis des IPR et des chefs d'établissement (CE) pourrait se faire avant cette date, mais il est, pour l'instant, incapable d'en déterminer plus précisément la période !

**D**ès qu'elle nous sera transmise, nous l'indiquerons sur notre site académique. Nous vous conseillons de vous connecter dès maintenant sur I-prof pour pouvoir adresser, dès que possible, un courrier à votre IPR et nous envoyer un double.

**N**ous avons rappelé que :

- les avis « très favorables » n'étant pas contingentés, il fallait éviter toute interprétation restrictive et ne pas réduire les possibilités de choix à la CAPA. Le Rectorat n'avait cependant donné aucune consigne aux IPR ou aux CE.

- ces avis ne sauraient contredire la notation pédagogique et administrative.

- il ne saurait y avoir d'automatisme dans l'établissement des propositions, l'avis « très favorable » n'étant pas une condition impérative !

**L**a discussion a fait apparaître que le Rectorat, envisageait d'évincer des collègues inscrits sur la liste l'an passé, au bénéfice de nouveaux candidats. Nous nous y sommes nettement opposés en défendant le double principe d'une continuité dans l'établissement de la liste et d'une progression dans le classement dès lors que rien de nouveau dans la carrière des intéressés ne venait justifier une quelconque dégradation.

**E**nfin, le souhait d'une affectation en lycée nous étant vaguement présenté comme une condition, nous avons objecté que les certifiés exercent aussi en lycée et que les concours qu'ils ont passés attestent leur qualification. Ce qui apparaît dans le discours rectoral, c'est à l'évidence le désir de recréer un statut de professeur de collège.

**Hors classe des Agrégés :**

**La CAPA est prévue pour le 17 avril 2008.**

**L**a circulaire ministérielle prévoit que les avis portés par les CE et les IPR sont consultables avant la CAPA par les intéressés. Le Rectorat n'est pas encore en mesure de dire la date d'ouverture ni la durée de cette période de consultation !

**N**ous nous sommes appuyés sur le bilan de la dernière CAPA qui montrait que beaucoup de bonifications exceptionnelles avaient été sans efficacité car elles étaient mal distribuées.

**N**ous avons demandé :

- que les avis « très favorables » atteignent réellement le niveau de 20% prévu par la circulaire.

- que ce contingent soit utilisé de façon efficace, ce qui suppose que ces avis soient portés sur des collègues ayant au moins 4 ans dans le 11<sup>e</sup> échelon.

**N**ous avons enfin rappelé que le Recteur n'est pas contraint par ces avis et demandé qu'il attribue la bonification déterminante de 90 points en tenant compte du critère de l'ancienneté dans le 11<sup>e</sup> échelon.



Philippe Lévy  
Jean-Christophe Anglade

## Pour nous contacter

**Snes**

### section académique de Versailles

3 rue Guy de Gouyon du Verger

94112 Arcueil Cedex

(accès RER B Arcueil Cachan, plan d'accès détaillé sur le site)

### Téléphone

08 11 11 03 84

ou 08 11 11 03 85

(tarification locale appel d'un fixe)

À partir d'un portable

01 41 24 80 56

**Fax** 01 41 24 80 62

**s3ver@snes.edu**

### Notre site

[www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)

## Gestion des personnels en bref

### DEMANDE DE CPA ET DE DISPONIBILITE :

Attention, les délais sont très écourtés pour faire parvenir vos demandes au Rectorat. Les circulaires rectorales précisant les modalités de demande pour la CPA et la mise en disponibilité sont parues respectivement le mercredi 19 février et le vendredi 21 février. Vous devez faire remonter votre demande par voie hiérarchique avant le vendredi 14 mars. Les formulaires de demande sont à réclamer auprès du secrétariat de votre Chef d'Etablissement.

La section académique va intervenir pour obtenir un allongement du délai. Nous vous tiendrons au courant sur notre site.

### TEMPS PARTIEL :

Les demandes de temps partiel peuvent être déposées jusqu'au 31 mars.

Suite à l'intervention du SNES, le Rectorat a envoyé un courrier aux C/E pour annoncer le report de la date de retour des demandes de temps partiel initialement fixée au lundi 28 janvier.

Conformément aux dispositions réglementaires (décret n° 82-264), les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ont bien jusqu'au 31 mars pour déposer leur demande.

En cas de difficultés, contactez-nous. L'attribution des temps partiels sur autorisation, en raison de l'explosion des heures supplémentaires dans les DGH, est susceptible d'être source de contentieux entre les personnels et leur administration.

### DEMANDE D'ANNULATION OU DE REPORT DE LA DEMANDE DE LA MISE A LA RETRAITE :

Toute demande d'annulation ou de report de demande de la

mise à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre intervenant après le 20 mars entraînera la perte du poste et le placement en affectation provisoire sur une ZR du demandeur.

Nous avons dénoncé ce caractère très précoce de la date butoir par rapport aux années précédentes et au calendrier de gestion : la CAPA d'accès à la hors classe des certifiés n'a lieu ainsi que le 5 juin. Or la promotion à la hors classe est une des raisons principales de demande de report des personnels enseignant, d'éducation et d'orientation afin d'avoir les 6 mois requis pour que les effets financiers du changement de grade soient intégrés dans le calcul de la pension.

Malgré les incohérences de son calendrier de gestion, le Rectorat a refusé de modifier la date plaçant des collègues de cette manière dans des situations délicates.

## CALENDRIER DES CAPA ET DES FPMA :

*Ce calendrier a connu des modifications et est susceptible d'en connaître d'autres. Il est prévisionnel !*

	Agrégés	Certifiés	CPE	Que faire ?
<b>Liste d'aptitude</b>				
GT	26-mars	10-mars		Fiche syndicale à faire parvenir disponible dans supplément carrière de l'US à paraître au mois de décembre
CAPA	31-mars	21-mars		
<b>Notation administrative</b>				
CAPA	02-juin	14-avr	03-avr	
<b>Congé formation</b>				
FPMA		15-avr		Faire parvenir copie de la demande au S3
<b>Hors classe</b>				
CAPA	17-avr	05-juin	11-juin	Envoyer la fiche syndicale disponible dans supplément carrière de l'US à paraître au mois de décembre
<b>Intra 2008</b>				
GT spéa		13-mai		Fiche mutation dans l'US Intra 2008 à envoyer au S3 avec copie du dossier de mut et toutes les PJ
Gt priorité handicap		9 mai		
GT vérification barème		du 20 au 23 mai		
FPMA affectations		du 12 au 16 juin		
GT révisions d'affectation		23-juin		